

SUR LE RADAR EN 2017

Plusieurs dossiers susceptibles d'avoir des impacts sur les activités des producteurs forestiers devraient connaître une évolution en 2017. Voici 12 dossiers qui interpellent les acteurs de la forêt privée cette année :

1. La **guerre commerciale** concernant les exportations de bois d'œuvre résineux canadien sur le marché américain est déjà sur toutes les lèvres. Avec 58 % de leurs livraisons destinées aux scieries de bois d'œuvre, les producteurs de bois de la forêt privée risquent malheureusement d'en faire les frais. Espérons que les négociateurs canadiens sauront obtenir une exemption pour les bois des forêts privées dans un éventuel accord. Après tout, la réalité des 450 000 propriétaires forestiers canadiens n'est pas différente de celle de leur 10 millions de confrères américains lorsque vient le temps de vendre du bois : tous cherchent à maximiser leur revenu ([voir la proposition de la FPFQ dans ce dossier](#)).
2. Menaçant nos forêts, **l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette** poursuit sa progression dans l'est du Québec. Selon l'évolution de cette épidémie et les ressources financières disponibles dans les régions affectées, les mesures de soutien deviendront rapidement insuffisantes pour les propriétaires forestiers devant récupérer les bois affectés, remettre les sites en production et protéger les peuplements juvéniles ne pouvant être récoltés. Est-ce que le gouvernement du Québec convaincra le gouvernement fédéral d'intervenir dans ce dossier? Cela apparaît comme une urgence. Entre temps, le RESAM et la FPFQ finalisent un plan de concordance des actions qui devront être réalisées à l'échelle provinciale, de celles nécessitant une mise en œuvre à l'échelle régionale. Ce plan permettra de mieux synchroniser l'action de l'ensemble des acteurs qui seront impliqués dans la gestion de cette épidémie ([voir l'état de la situation](#)).
3. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sera très actif en 2017 avec la révision de la Loi sur la qualité de l'environnement, le dépôt d'un projet de **loi sur la conservation et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques** et la consultation sur la Stratégie québécoise de l'eau. Si ces derniers répondent aux vœux des producteurs forestiers, ces projets feront une différence entre les interventions causant un tort irréversible aux milieux humides et hydriques, de celles entraînant des perturbations temporaires ne changeant pas l'utilisation du territoire ([voir la proposition de la FPFQ dans ce dossier](#)).
4. En 2017, le ministre Blanchette poursuivra-t-il l'effort de son prédécesseur pour accroître les **budgets des programmes de mise en valeur des forêts privées**? Espérons-le, car ces budgets avaient subi des baisses constantes depuis 2009, diminuant ainsi les superficies de travaux sylvicoles réalisés grâce à ces programmes. N'oublions pas que convaincre les propriétaires forestiers du bien-fondé de la récolte du bois sera plus facile si cette étape s'inscrit dans une séquence sylvicole complète, c'est-à-dire que l'on récoltera plus de bois si un soutien existe pour la remise en production et l'éducation des peuplements.
5. Le secteur faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) cherche à étendre aux terres privées les dispositions réglementaires protégeant **l'habitat du poisson et les espèces fauniques menacées ou vulnérables**. En conséquence, de nouvelles obligations pourraient être imposées aux propriétaires forestiers! Espérons que les mesures proposées tiendront compte du contexte de la forêt privée et qu'on mettra sur des servitudes de conservation volontaires et des mesures incitatives, comme le suggèrent certains groupes environnementaux.
6. Dès avril, les **modalités de livraison du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées** devant être respectées par les conseillers forestiers seront déterminées à Québec plutôt qu'en région. Ces changements devraient laisser une plus grande latitude professionnelle au jugement de l'ingénieur forestier sur le terrain, ce qui réduira, semble-t-il, les formalités administratives. Il devrait s'en suivre une réduction des frais administratifs des agences et des conseillers forestiers favorisant ainsi une hausse de la proportion des budgets dédiés aux travaux en forêt. Un mirage?
7. **Où ira le bois de la forêt privée en 2017?** Si les industriels sont friands de certains produits, plusieurs essences et catégories de qualité demeurent sans grands preneurs. L'évaluation des volumes mobilisables en forêt privée, actuellement menée de concert par le MFFP et les syndicats de producteurs forestiers, nous permettra de mieux caractériser les produits orphelins. Souhaitons que ces volumes attirent des investissements industriels pour favoriser leur transformation. Cela pourrait être un bon suivi du Forum Innovation Bois.

8. En début d'année, le gouvernement du Québec étudiera le projet de **loi pour accroître l'autonomie et les pouvoirs des municipalités**. Pourquoi ne pas en profiter pour transférer le pouvoir de réglementer la protection du couvert forestier des municipalités locales vers les MRC? Dans une majorité de cas, les MRC détiennent davantage de ressources pour définir des réglementations respectant de plus en plus les sciences forestières et en assurer le contrôle. Cela faciliterait les lieux de discussions sur cette question entre les élus municipaux et les acteurs forestiers. La FPFQ tentera certainement de convaincre les unions municipales des avantages de cette approche.
9. En rédaction depuis plusieurs mois, le **Plan d'action national sur la production de bois** verra le jour en 2017. Ce document aidera les acteurs de la forêt privée à focaliser leurs actions respectives sur un objectif commun.
10. Quelles seront les **conditions de vente de bois rond** sur les marchés des produits forestiers en 2017? La commercialisation du bois de sciage résineux sera affectée par les conditions imposées par les Américains dans le cadre du conflit du bois d'œuvre. Le bois de trituration résineux manquera de preneurs d'autant plus que le marché est déjà saturé en copeaux résineux provenant des scieries. Heureusement, la demande devrait se maintenir pour les bois d'essence feuillue. L'excès d'offre de bois rond sur les marchés aura cependant un impact déterminant sur les prix qui seront offerts aux producteurs de bois des forêts privées québécoises.
11. Plusieurs négociations sont en cours entre les syndicats de producteurs forestiers et les associations de transporteurs régionaux. Ces négociations mèneront à de nouvelles conventions de **conditions de transport** de bois de la forêt privée.
12. Hourra! Le **Plan canadien de lutte contre les changements climatiques et de croissance économique**, récemment adopté par les gouvernements provinciaux, misera sur la sylviculture des territoires publics et privés. Il ne reste qu'à lier cette orientation à des programmes qui multiplieront les efforts en cours, notamment pour remettre en production les territoires affectés par la TBE qui deviendront des émetteurs nets de carbone.

Ces enjeux constituent autant de dossiers qui seront suivis par la FPFQ au cours de la prochaine année.

Évolution de la norme d'aménagement forestier de la certification FSC

Apparues dans les années 2000 pour démontrer la qualité des pratiques de gestion forestière à l'aide d'une vérification indépendante, les normes canadiennes du *Forest Stewardship Council* (FSC) vivent une refonte en profondeur par une mise à niveau et la fusion des quatre normes des différentes régions du pays.

Pour les acteurs de la forêt privée québécoise, cette évolution est importante, car plusieurs indicateurs de la norme s'appliquent difficilement dans un contexte de petites propriétés forestières. Malgré l'adhésion des propriétaires de boisés aux saines pratiques d'intervention en forêt, la norme traite de nombreux enjeux dépassant les limites d'un seul lot et de la capacité d'agir d'un propriétaire. On peut penser à la mise en œuvre de la gestion écosystémique et de la considération des revendications autochtones. À ces difficultés, s'ajoutent les ressources nécessaires pour instaurer et maintenir une certification de groupe et la faible demande des scieries pour le bois certifié.

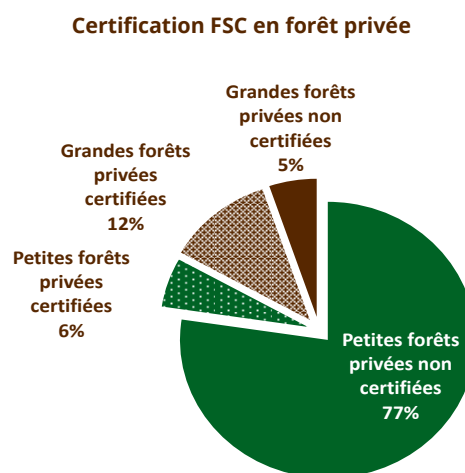
Même si la superficie certifiée FSC représente aujourd'hui 18 % du territoire de la forêt privée québécoise, il est nécessaire de distinguer la proportion s'appliquant aux petites propriétés de celle visant les grandes, dont les opérations s'apparentent davantage aux travaux en forêt publique (voir graphique).

Depuis que le travail de révision des normes a débuté en 2013, la FPFQ a été très active auprès du FSC pour présenter les difficultés liées à la certification des petites propriétés privées.

Conscient de cette problématique, le FSC a entrepris une adaptation pour les forêts de petites dimensions (moins de 1 000 ha) et les forêts d'aménagement de faible intensité. Un comité composé de quatre experts canadiens a été chargé de proposer des recommandations pour adapter la nouvelle norme à ce contexte. Un représentant de la FPFQ a été sélectionné pour participer à ce comité dont les rencontres se sont déroulées de 2014 à 2016. La FPFQ a aussi participé aux diverses phases de consultation publique.

Sur les 187 indicateurs de la norme en consultation, 74 pourraient obtenir des allègements pour s'adapter au contexte de la petite forêt privée selon les propositions actuelles. Bien que la FPFQ reconnaisse les efforts du FSC, certaines facettes de la norme s'appliquent toujours difficilement au contexte vécu par les producteurs forestiers québécois. La FPFQ poursuit son travail en collaboration avec le FSC pour analyser ces aspects.

La nouvelle norme incluant des adaptations pour la forêt privée sera finalisée en 2017. Pour plus de détails, on peut consulter [le site internet de FSC Canada](http://www.fsc.org/canada).



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : www.foretprivee.ca
 Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca

Analyse et rédaction

Marc-André Rhéaume, *ing. f.*
 Marc-André Côté, *ing. f., Ph.D.*